

Je définis la forme sociétaire de mon activité équine

Pour démarrer dans de bonnes conditions

A l'issue de cette journée, vous aurez choisi la forme sociétaire la mieux adaptée pour vous.

Mes objectifs avec la création d'une société

Protection du patrimoine familial,
Retraite, protection sociale,
Impôts, statut du conjoint
Travail individuel, échanges

Les différents types de sociétés agricoles et commerciales

Avantages, inconvénients
Obligations
Exposé, débat

Pertinence de la Société Civile Immobilière

Avantages, inconvénients
Obligations
Exposé, débat

Cette journée est la première d'un cycle destiné aux chefs d'entreprises en activité équestre.

Si vous ne pouvez venir mais êtes intéressés par d'autres formations, laissez nous vos coordonnées.

Lieu

Chambre d'Agriculture du Neubourg
ou à proximité des participants

Dates

17 mars 2008

Durée

1 jour

Horaires

9h30 à 17h00

Formateurs

H. Fritsch, *Conseillère JA Conseil à la Chambre d'Agriculture de l'Eure*
D. Henry, *Juriste AFGAE*

Prix HT

45 € (contributeurs VIVEA)
90 € (projets non agricoles)
½ tarif en phase d'installation (voir bulletin inscription)
Si difficultés financières, nous contacter

Contact

Anne Boulon-Lefèvre 02 32 78 80 73
anne.boulonlefevre@eure.chambagri.fr

Bulletin d'inscription à renvoyer
pour le 7 mars 2008

Par courrier, rempli, découpé et timbré au verso
ou par fax : 02 32 78 80 35
ou sur internet : www.agri-eure.com

Je m'inscris à la formation
Je définis la forme sociétaire de mon activité équine

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Tél. Fax

Nom de la société :

Participation financière :

Projet agricole

*Je suis contributeur VIVEA (agriculteur déjà installé),
ma participation est de 45 € HT*

*Pour les personnes en voie d'installation ou récemment installées
50 % de réduction appliquée 1 an avant et 5 ans après l'installation
ma participation est de 22,5 € HT*

Projet non agricole

ma participation est de 90 € HT

Cas particuliers, nous contacter

Contact

Brigitte Rossignol 02 32 78 80 30
brigitte.rossignol@eure.chambagri.fr

Avec la participation financière de



Chambre d'Agriculture de l'Eure
Service Formation
5, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX

Chambre d'Agriculture de l'Eure
Brigitte ROSSIGNOL
9, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX

**Formation ouvrant droit
au crédit d'impôt formation**

*Les prix n'incluent pas le repas.
Pour les formations de 2 jours ou plus, un programme plus détaillé que ce tract est disponible sur simple demande.
Une convention ou un contrat de formation est établie avec le stagiaire. Une attestation de présence sera envoyée à la fin de la formation ainsi qu'un bon de livraison (avis de facturation).
Le règlement de la session se fait à réception de la facture, par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent Comptable.
En cas de dédit ou abandon moins de 3 jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée sauf cas de force majeure (facturation au prorata temporis).
En cas d'annulation du fait de la Chambre d'Agriculture, la formation ne sera pas facturée.*

**Je définis la forme sociétaire
De mon activité équine**

**Pour démarrer dans de
bonnes conditions**

Date : 17 mars 2008
Lieu : Chambre d'Agriculture du Neubourg



94- CACHAN-
Formation Professionnelle
Continue des Agriculteurs
Caractéristiques et sites sur
demande